

ACTIONS RECOMMANDÉES CONCERNANT L'APPLICATION

Albanie	Aucune action nécessaire.
Algérie	Lettre faisant état de problèmes de déclaration: l'actualisation de la feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins n'a pas été soumise.
Angola	Lettre faisant état de problèmes de déclaration récurrents ; liste des ports désignés (Rec. 12-07) non soumise ; mise en œuvre des exigences de l'ICCAT relatives aux observateurs scientifiques nationaux.
Barbade	Lettre concernant l'absence de programmes d'observateurs scientifiques nationaux et la surconsommation continue de makaires.
Belize	Aucune action nécessaire.
Brésil	Lettre sur la soumission tardive des rapports trimestriels de thon obèse et l'absence de limites de taille dans le tableau d'application.
Cabo Verde	Lettre faisant état de problèmes de déclaration ; mise en œuvre des exigences concernant les observateurs scientifiques nationaux.
Canada	Aucune action nécessaire.
Chine, Rép. pop.	Lettre sur la mise en œuvre des exigences de la Rec. 18-09 concernant la désignation des ports et déclaration tardive concernant la mise en œuvre des mesures relatives au thon rouge de l'Est.
Côte d'Ivoire	Lettre faisant état de problèmes de déclaration ; mise en œuvre des exigences relatives aux observateurs scientifiques nationaux
Curaçao	Aucune action nécessaire.
Égypte	Aucune action nécessaire.
Salvador	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, tout en notant des améliorations, et le niveau de prise de thon obèse (2.452 t) qui indique un manque de mise en œuvre des mesures applicables à cette pêcherie pour maintenir les captures à moins de 1.575 t conformément à la Rec. 16-01, 4(d).
Guinée équatoriale	Aucune action nécessaire.
Union européenne	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, tout en constatant des améliorations. Demande de mises à jour supplémentaires sur les enquêtes liées au thon rouge de l'Est (opération <i>Tarantelo</i>), tout en remerciant pour les informations fournies à ce jour.
France (SPM)	Lettre faisant état de la déclaration tardive
Gabon	Lettre faisant état de problèmes de déclaration.
Ghana	Lettre faisant état de problèmes de déclaration.
Gambie	Lettre faisant état de problèmes de déclaration.
Grenade	Lettre faisant état de problèmes de déclaration récurrents, dont la non-soumission du rapport annuel, tout en constatant des améliorations par rapport aux années antérieures.
Guatemala	Lettre faisant état de problèmes de déclaration ; mise en œuvre des exigences relatives aux programmes d'observateurs scientifiques nationaux.
Guinée Bissau	Maintien de l'identification en vertu de la Rec. 06-13 de l'ICCAT en raison de problèmes de déclaration significatifs récurrents, dont la non-présentation du rapport annuel et des données statistiques pendant quatre années consécutives.
Rép.de Guinée	Maintien de l'identification en raison de problèmes de déclaration significatifs récurrents, dont la non-présentation du rapport annuel pendant trois années consécutives, tout en signalant des améliorations.

Honduras	Lettre faisant état de problèmes de déclaration récurrents, dont la soumission tardive ou la non-soumission (en 2020) du rapport annuel plusieurs années consécutives.
Islande	Aucune action nécessaire.
Japon	Aucune action nécessaire.
Corée	Aucune action nécessaire.
Liberia	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, mise en œuvre des exigences relatives aux programmes d'observateurs scientifiques nationaux (Rec. 16-14), aucune liste de ports désignés n'a été soumise (Rec. 18-09), surconsommation possible de makaire bleu et demande d'éclaircissement concernant des informations soumises à l'ICCAT (cf. document COC-317/20) faisant état de cas d'errance de navires sous pavillon du Liberia non couverts par des observateurs régionaux.
Libye	Lettre concernant des problèmes de déclaration, la mise en œuvre des exigences de l'ICCAT relatives aux observateurs scientifiques nationaux (Rec. 16-14), l'absence de réglementation pour mettre en œuvre la mesure relative au thon rouge de l'Est (Rec. 18-02/19-04) et la non-présentation des tableaux d'application.
Mauritanie	Lettre concernant des problèmes de déclaration, la mise en œuvre des exigences relatives aux programmes d'observateurs nationaux.
Mexique	Aucune action nécessaire.
Maroc	Aucune action nécessaire.
Namibie	Identification d'une surconsommation importante et récurrente de makaire bleu pendant 4 années consécutives (limite de débarquement de 10 t ; débarquements déclarés de 32 t (2016), 57 t (2017), 84 t (2018) 52,72 t (2019) ; ce qui entraîne une limite de débarquement négative de 185,72 t ; lettre faisant également état de problèmes de déclaration. Il est recommandé que le COC et la Sous-commission 4 envisagent des mesures supplémentaires lors de la réunion annuelle de 2021 pour remédier à cette surconsommation continue.
Nicaragua	Lettre faisant état de problèmes de déclaration récurrents (non-présentation de la feuille de contrôle concernant les istiophoridés (Rec. 18-05) et de la mise à jour de la feuille de contrôle concernant les requins (Rec. 18-06)).
Nigeria	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, dont la non-présentation du rapport annuel, de la liste des ports désignés (Rec. 18-09) et de la feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux istiophoridés (Rec. 18-05).
Norvège	Aucune action nécessaire.
Panama	Lettre faisant état de problèmes de déclaration (non-présentation de la feuille de contrôle concernant les istiophoridés (Rec. 18-05) et de la mise à jour de la feuille de contrôle concernant les requins (Rec. 18-06)), tableaux d'application non soumis, tout en notant des améliorations de la déclaration par rapport aux années antérieures.
Philippines	Lettre faisant état de problèmes de déclaration récurrents, dont la non-soumission du rapport annuel et des données statistiques pendant trois années de suite.
Russie	Lettre faisant état de la déclaration tardive, tout en notant des améliorations de la déclaration par rapport aux années antérieures.
Sao Tomé-et-Principe	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, tout en constatant des améliorations par rapport aux années antérieures.
Sénégal	Lettre faisant état de la déclaration tardive, mise en œuvre des exigences relatives au programme d'observateurs scientifiques nationaux (Rec. 16-14).
Sierra Leone	Lettre faisant état de la déclaration tardive et de l'absence de programme d'observateurs scientifiques (Rec. 16-14).

Afrique du Sud	Lettre sur les problèmes de déclaration.
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Lettre faisant état de problèmes de déclaration tardive, mise en œuvre des exigences relatives au programme d'observateurs scientifiques nationaux (Rec. 16-14), soumission tardive des tableaux d'application et surconsommation.
Syrie	Lettre concernant la non-présentation de la feuille de contrôle sur les mesures s'appliquant aux istiophoridés ; mise en œuvre des exigences relatives aux observateurs scientifiques nationaux (Rec. 16-14), tout en notant la demande d'assistance technique dans la lettre de réponse au COC de 2019 ; navires soumis à des fins d'inclusion dans le registre de l'ICCAT moins de 15 jours avant la date de début de leurs activités.
Trinité-et-Tobago	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, mise en œuvre des exigences relatives au programme d'observateurs scientifiques (Rec. 16-14).
Tunisie	Lettre faisant de la soumission rétroactive des navires et de la déclaration tardive.
Turquie	Aucune action nécessaire.
RU-TO	Aucune action nécessaire.
États-Unis	Aucune action nécessaire.
Uruguay	Aucune action nécessaire.
Vanuatu	Lettre faisant état de problèmes de déclaration (non-présentation du rapport annuel, non-présentation de la feuille de contrôle concernant les istiophoridés et de la mise à jour de la feuille de contrôle concernant les requins), liste de ports désignés non soumise (Rec. 18-09).
Venezuela	Lettre concernant la poursuite des problèmes de déclaration. Liste des ports désignés non soumise (Rec. 18-09). Non présentation des tableaux d'application.
Bolivie	Lettre faisant état de la déclaration tardive. Renouvellement du statut de coopérant.
Colombie	Lettre faisant état de la déclaration tardive et demandant des informations supplémentaires sur les accords d'accès.
Costa Rica	Maintien de l'identification en vertu de la Rec. 06-13 de l'ICCAT en raison de la non-présentation du rapport annuel, des données statistiques, d'autres problèmes de déclaration et d'une surconsommation importante pendant plusieurs années de makaire blanc et d'espardon de l'Atlantique Nord. Renouvellement du statut de coopérant pour 2021, mais lettre notant que la non-application influe sur la décision de l'ICCAT de renouveler le statut de Partie non contractante coopérante du Costa Rica.
Taipei chinois	Aucune action nécessaire. Renouvellement du statut de coopérant.
Guyana	Maintien de l'identification en raison de la surconsommation persistante et significative de makaire blanc et surconsommation continue potentielle de makaire blanc et d'espardon du Sud en 2019. Soumission tardive du rapport annuel et des tableaux d'application. Renouvellement du statut de coopérant pour 2021, mais lettre notant que la non-application influe sur la décision de l'ICCAT de renouveler le statut de Partie non contractante coopérante du Guyana.
Suriname	Aucune action nécessaire. Renouvellement du statut de coopérant.
Dominique	Lettre exprimant une préoccupation constante concernant la prise importante de makaires bleus, tout en notant positivement la réponse de la Dominique en 2020 faisant état de la présence d'activités de pêche de la Dominique dans la zone relevant de l'ICCAT et des mesures prises par la Dominique pour gérer ces pêches et demandant à nouveau à la Dominique d'envisager de participer en tant que Partie non contractante coopérante ou de devenir partie à l'ICCAT.

Gibraltar	Lettre remerciant Gibraltar pour les informations soumises et réitérant la demande de données de capture du thon rouge et d'informations relatives aux mesures en place pour gérer et contrôler le thon rouge.
St Kitts et Nevis	Lettre réitérant la demande de poursuite de la coopération avec l'ICCAT.
Tanzanie	Lettre réitérant la demande d'informations sur la pêche des espèces de l'ICCAT dans la zone de l'ICCAT dans le cadre d'un accord d'accès.